

**SEANCE PUBLIQUE DU 11 DECEMBRE 2014**

REUNION PUBLIQUE DU 11 DECEMBRE 2014

Présidence de M. Claude KLENKENBERG, Président.

Mmes ABAD-PERICK et FRESON siègent au bureau en qualité de secrétaires.

Mme la Directrice générale provinciale et M. le Gouverneur assistent à la réunion.

La réunion est ouverte à 15h 25'

M. LE PRESIDENT.- Je déclare la réunion du 11 décembre 2014 ouverte et passe la parole aux Chefs de groupe.

M. BERGEN, avez-vous des Conseillers à excuser ?

M. BERGEN.- M. RASSAA arrivera avec un peu de retard

M. LE PRESIDENT.- M. HODY ?

M. HODY.- Nous sommes au complet

M. LE PRESIDENT.- Monsieur GEORGES ?

M. GEORGES.- M. CAMPSTEIN est excusé

M. LE PRESIDENT.- Monsieur CULOT ?

M. CULOT.- Mme MATHELOT est excusée et M. NIX arrivera en retard.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur DRION ?

M. DRION.- Mme MARENNE devrait arriver avec un peu de retard

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie.

**I.- Ordre du jour****II.- Ordre du jour actualisé****III.- Communication de Monsieur le Président**

M. LE PRESIDENT.- Chers collègues, avant d'entamer nos travaux, je vous invite à vous lever et à observer une minute de silence en hommage à Sa Majesté la Reine Fabiola, décédée vendredi dernier.

(Minute de silence)

Je vous remercie.

Vous trouverez sur vos bancs l'ordre du jour actualisé de la séance de ce jour ainsi que des sachets nominatifs contenant des fournitures papier, des timbres et des cartons de vœux.

Cette année, comme la dernière fois, une version électronique du carton de vœux vous est également proposée. Une version plus moderne, qui pourra toucher davantage de destinataires et permettra progressivement des économies de papier non négligeables.

Ce nouvel outil, accompagné d'un mode d'emploi en ligne, est accessible depuis le portail des Conseillers. Pour toute explication complémentaire, vous pouvez bien évidemment vous adresser à notre service du Conseil provincial.

Par ailleurs, comme les années précédentes et à l'initiative du Collège provincial, un ballotin de pralines, confectionnées par l'IPES de Waremme, vous est offert.

Enfin, je vous apporte une dernière précision, quant au déroulement de nos travaux. L'ordre du jour des questions d'actualité, qui est habituellement ouvert en début de séance, comme le prévoit l'article 77 du Règlement d'Ordre intérieur, sera exceptionnellement abordé en fin de séance.

En effet, le point repris dans cet ordre du jour soulevant une question de personne, il convient de décréter le huis clos, lequel ne peut avoir lieu qu'après la séance publique, en application de l'article L2212-15 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et de l'article 50 de notre Règlement d'Ordre intérieur.

Le texte de cette question vous sera remis à l'ouverture de cette séance à huis clos.

## SEANCE PUBLIQUE DU 11 DECEMBRE 2014

### **IV. - Lecture du procès-verbal de la réunion précédente**

M. LE PRESIDENT.- Point 1 de l'ordre du jour actualisé.

Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 27 novembre 2014.

Je donne la parole à Mme la Première Secrétaire pour la lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 27 novembre 2014.

(Mme ABAD-PERCIK, Première Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 27 novembre 2014).

M. LE PRESIDENT.- Merci Mme la Première Secrétaire. L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de séance.

### **V. – Remise de distinctions honorifiques dans les Ordres nationaux et de décorations civiques à 10 membres de l'Assemblée provinciale.**

M. LE PRESIDENT.- Je vais demander à Monsieur le Député provincial - Président de venir me rejoindre pour m'aider lors de la remise des distinctions.

Monsieur le Gouverneur, Monsieur le Député provincial – Président, Madame, Messieurs les Députés provinciaux, Madame la Directrice générale provinciale, Chers Collègues, Chères Amies, Chers Amis.

Pour débiter cette séance, j'ai le plaisir de rendre hommage à plusieurs membres de notre Assemblée qui ont consacré une partie de leur existence à la vie publique, et plus particulièrement, à notre institution provinciale.

Monsieur le Président du Collège, qui vient de me rejoindre à la Tribune m'accompagnera dans les remises de médailles. Je vous remercie.

Pour commencer cette cérémonie, nous allons procéder à la remise de distinctions dans les Ordres nationaux à quatre membres de notre Assemblée, qui vont recevoir leur première médaille dans la hiérarchie des grades nationaux décernés par arrêté royal.

Nous allons commencer par Madame la Députée provinciale, Chère Katty, je suis très honoré, avec André, de te remettre la Croix de Chevalier de l'Ordre de Léopold, dont la prise de rang est fixée au 8 avril 2013.

Elue Conseillère provinciale en octobre 2000, tu as renouvelé ton mandat provincial en 2006 et tu as assuré les fonctions de Vice-présidente du Conseil de 2007 à 2010. En janvier 2010, tu as été installée Députée provinciale, en remplacement de Madame Chevalier.

**SEANCE PUBLIQUE DU 11 DECEMBRE 2014**

Travailleuse acharnée, dynamique, toujours souriante, tu sillones les routes de notre province pour aller à la rencontre des associations et mener à bien ton combat en faveur des jeunes et des populations défavorisées pour lesquels tu es toujours disponible et à l'écoute.

Passionnée de basket, tu sais toujours saisir la balle au bond, quelques soient tes activités. Tu ne manques d'ailleurs pas d'énergie pour mener de front ta carrière de Députée provinciale et de maman.

Chère Katty, je souhaite te féliciter pour ton investissement et ta longévité au sein de cette Assemblée. Voici, en guise de reconnaissance, notre Député provincial – Président va te remettre la Croix de Chevalier de l'Ordre de Léopold.

(Applaudissements)

Je vous que Jean-Claude MEURENS est arrivé, je te remercie d'avoir fait l'impossible pour être parmi nous aujourd'hui, je sais que tu avais une autre réunion avant dans ta Commune et je te remercie vraiment d'avoir pu te libérer.

Monsieur MEURENS, Cher Jean-Claude, c'est avec plaisir que je nous te remettons également la Croix de Chevalier de l'Ordre de Léopold pour tes nombreuses années passées au sein de l'Assemblée provinciale. La prise de rang, comme titulaire de cette distinction, est fixée au 15 novembre 2003. Comme dit le proverbe, « Tout vient à point à qui sait attendre ».

Elu Conseiller provincial en 1991, tu as été Vice-président du Conseil de 2000 à 2003 et Président de 2003 à 2006, avec une interruption de quelques années pour exercer le mandat de Député wallon et à la communauté française.

Bien que tu ais fait carrière comme réviseur à la conservation des hypothèques de Verviers, tu avais pourtant démarré dans un tout autre registre, comme chanteur et compositeur d'un groupe musical bien connu dans les années '70.

En politique aussi, tu connais la chanson, puisque tu es Bourgmestre d'Aubel depuis bientôt 20 ans. Homme de terrain, tu ne cherches pas raison dans les mots mais bien dans l'action concrète et efficace.

Je voudrais raconter une petite anecdote, c'est qu'un jour il devait inaugurer un agrandissement du hall sportif d'Aubel, mais nous l'avons toutes et tous attendu, y compris le Ministre, parce qu'il était en train de chanter dans son église et nous avons attendu plus de 35 à 40 minutes. Le Ministre s'inquiétait un peu de savoir s'il allait vraiment venir mais j'avais vraiment trouvé ça très chouette et donc, merci et félicitations à toi pour ton travail parmi nous.

(Applaudissements)

Monsieur DENIS, Cher André, nous avons également le plaisir de te remettre la Croix de Chevalier de l'Ordre de Léopold, dont la prise de rang est fixée ici au 8 avril 2012.

Conseiller provincial assidu, tu as suivi les traces de ton père, ancien membre de notre

## SEANCE PUBLIQUE DU 11 DECEMBRE 2014

Assemblée et, c'est en octobre 2000, que tu as fait ton entrée à la Province.

De 2009 à 2012, tu as été Chef du groupe MR et depuis lors, tu assures les fonctions de Vice-président du Conseil et de Président de la deuxième Commission.

Médecin-vétérinaire, exploitant d'une PME agroalimentaire, tes capacités d'écoute et d'homme de contact sont indéniables... sans oublier une certaine ténacité.

Merci et félicitations à toi Monsieur le Vice-Président !

(Applaudissements)

M. GILLES, Député provincial – Président (devant la tribune).- Monsieur le Président du Conseil, Cher Claude, c'est avec plaisir que je prends ta place pour te remettre ta première médaille en tant que mandataire provincial, à savoir la Croix de Chevalier de l'Ordre de Léopold, dont la prise de rang est fixée au 15 novembre 2012. Comme quoi, la patience est nécessaire.

Elu Conseiller provincial en 1990, tu as siégé une première fois jusqu'en 2000, avant de revenir sur nos bancs en 2006 et de devenir Président du Conseil en octobre 2012.

Voilà un changement de voie bien opéré pour notre ancien conducteur de train qui conduit à présent les travaux de notre Assemblée ! Sois rassuré, Cher Claude, avec toi, c'est un voyage en première classe et nous n'avons pas à nous plaindre de retards !

Tu es considéré par tes pairs et tes collaborateurs comme un homme d'écoute, respectueux et toujours disponible. Fidèle à tes convictions, tu ne perds jamais ta bonne humeur, en t'en sait gré, mais tu sais aussi te faire entendre lorsque cela s'avère nécessaire. Mais c'est le rôle d'un Président !

Merci et félicitations, Monsieur le Président !

(Applaudissements)

M. LE PRESIDENT.- Pour poursuivre cette cérémonie, je vais procéder à la remise de décorations civiques qui sont également décernées par arrêté royal.

Je tiens à souligner l'exceptionnelle durée du mandat des six membres qui vont à présent être mis à l'honneur.

Les décorations qui leur sont décernées traduisent le respect que nous leur témoignons à l'issue de ces 25, voire même 35 années d'engagement !

Monsieur le Député provincial, Cher Paul-Emile, je suis très honoré, nous sommes très honorés évidemment tous, de te remettre la Croix civique de Première classe qui récompense tes 35 années de mandat provincial.

Cette médaille vient s'ajouter aux Croix de Chevalier et d'Officier de l'Ordre de Léopold et aux médailles de la Province de Liège en bronze, en argent et en or dont tu es déjà titulaire.

**SEANCE PUBLIQUE DU 11 DECEMBRE 2014**

Tour à tour Conseiller provincial, chef de groupe PS et, depuis octobre 2000, Député provincial, tu es incontestablement un homme de conviction et un militant socialiste de longue date, élu - faut-il le souligner - sans discontinuité depuis 1977 !

Passionné de musique, de peinture, de théâtre, tu es particulièrement sensible à tous les aspects de la création contemporaine et très soucieux de faciliter l'accès à la production artistique dans toute sa diversité au plus grand nombre.

Travailleur acharné, exigeant, c'est dans ton infatigable volonté d'améliorer notre « Art de vivre ensemble », comme tu aimes à le dire, que tu trouves ta motivation sans faille.

Ton courage et ta volonté font mesures d'exemple !

Merci à toi Paul-Emile pour tout ce que tu fais pour la Province et félicitations à Monsieur le Député provincial !

(Applaudissements)

Monsieur DRION, Cher Dominique, notre Assemblée te met également à l'honneur aujourd'hui pour tes 35 ans de mandat comme Conseiller provincial.

Déjà titulaire des Croix de Chevalier et d'Officier de l'Ordre de Léopold et des médailles de la Province de Liège en bronze, en argent et en or, tu suis la même carrière que Paul-Emile, c'est la Croix civique de Première Classe que nous avons la grande joie de te remettre ce jour.

Elu Conseiller provincial en décembre 1978, tu as également siégé sans discontinuité jusqu'à ce jour! Et depuis octobre 1985, tu es également Chef de groupe des Conseillers CDH-CSP.

Au-delà de ton grand professionnalisme et de ta rigueur intellectuelle, tes nombreuses qualités humaines sont appréciées : sens de l'écoute, esprit fédérateur, personne de conviction et de raison... sans oublier ton subtil sens de l'humour.

Merci et félicitations à toi Dominique.

(Applaudissements)

Monsieur DEFAYS, Cher Alain, déjà titulaire des Croix de Chevalier et d'Officier de l'ordre de Léopold ainsi que des médailles de la Province de Liège en bronze et en argent, nous avons aujourd'hui l'honneur de te remettre la Médaille civique de Première classe qui récompense tes 25 années de mandat.

C'est en effet en 1987, que tu as a prêté serment comme Conseiller provincial et depuis lors, tu as, toi aussi, toujours siégé sur nos bancs sans interruption. Lors des précédentes législatures, tu as été membre de nombreuses commissions, on ne va pas toutes les citer, traduisant ainsi ta polyvalence. Tu as également été Secrétaire du Bureau du Conseil pendant

## SEANCE PUBLIQUE DU 11 DECEMBRE 2014

12 ans.

Sportif, amateur de football, de cyclisme et de tennis, tu es ce qu'on peut appeler « un passionné ». Et la Province est d'ailleurs une autre de tes passions. Au-delà des clivages, tu as toujours eu beaucoup de respect pour notre Institution provinciale que tu connais parfaitement et que tu défends toujours avec conviction.

Merci et félicitations à toi Alain.

(Applaudissements)

J'en viens maintenant à Monsieur GEORGES, mon Cher Gérard, qui est toujours décoré en même temps qu'Alain puisque vous avez tous les deux fait votre entrée au Conseil provincial la même année et que depuis lors, vous ne l'avez plus jamais quitté.

J'ai donc le plaisir de te remettre la Médaille civique de Première classe, qui vient s'ajouter aux Croix de Chevalier et d'Officier de l'Ordre de Léopold ainsi qu'aux médailles de la Province de Liège en bronze et en argent dont tu es déjà titulaire.

Elu Conseiller provincial en 1987, tu as assuré la Présidence du Conseil de 1991 à 2000, avec fermeté certes, mais toujours avec courtoisie. C'est toujours avec la même courtoisie, que tu occupes depuis 2000, le siège de chef du Groupe PS.

Récemment retraité de l'enseignement communal liégeois, tu restes - pour notre plus grand plaisir- toujours aussi alerte et dynamique, toujours aussi impliqué dans ce que tu fais.

Merci à toi et félicitations !

(Applaudissements)

Monsieur le Député provincial Vice-Président, Cher Georges, déjà titulaire des Croix de Chevalier et d'Officier de l'Ordre de Léopold ainsi que des médailles de la Province de Liège en bronze, en argent et en or, c'est la Médaille civique de Première Classe que nous avons l'honneur de te remettre ce jour.

Elu Conseiller provincial le 13 décembre 1987, tu es devenu Député provincial quelques jours plus tard, le 18 décembre, fonction que tu n'as jamais plus quittée depuis !

Au sein du Collège, tu t'es vu confier des attributions aussi diverses que les Travaux, les Relations extérieures, l'Environnement, la Qualité de vie et, bien entendu, la Santé publique, domaine dans lequel la sensibilisation et la prévention ont toujours été tes priorités.

Ingénieur civil de formation, tu es un homme pragmatique, un homme de dossiers, dynamique et exigeant... mais aussi un homme de parole, qualité très appréciée par ton entourage. Dans notre entourage également.

Merci et félicitations à toi, Monsieur le Député provincial Vice-Président !

**SEANCE PUBLIQUE DU 11 DECEMBRE 2014**

(Applaudissements)

Monsieur le Député provincial – Président, Cher André, déjà titulaire des Croix de Chevalier et d'Officier de l'Ordre de Léopold ainsi que des médailles de la Province de Liège en bronze, en argent et en or, c'est la Médaille civique de Première Classe que j'ai l'honneur de te remettre aujourd'hui, pour tes nombreuses années passées au sein de l'Assemblée provinciale.

Conseiller provincial depuis 1987, tu as été Président de Commission et c'est en octobre 1994, que tu as prêté serment en tant que Député provincial.

À la tête de l'Exécutif provincial depuis 2006, tu as impulsé la modernisation de l'image de notre institution. Grâce à toi, plus personne ne peut dire : « la Province, connais pas » à moins de revenir d'un long voyage spatial.

Tu détiens également des attributions qui te tiennent particulièrement à cœur : l'Enseignement et la Formation bien sûr, mais également la Communication, le Protocole, les Grands Evénements... sans oublier évidemment maintenant la supracommunalité, nouvelle compétence pour laquelle tu as beaucoup œuvré, notamment par la création et le développement de Liège Europe Métropole en recherchant en permanence le consensus, au-delà des clivages géopolitiques.

Par ce biais, tu as contribué grandement à la reconnaissance du territoire provincial comme une véritable Métropole européenne.

Pour conclure, je citerai Antoine de Saint Exupéry qui écrivait très justement « Etre homme, c'est précisément être responsable. C'est sentir en posant sa pierre, que l'on contribue à bâtir le monde »

Merci et félicitations à toi Monsieur le Député provincial-Président !

(Applaudissements)

(Photo de groupe des décorés)

**VI.- Discussions et/ou votes des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial.****Document 14-15/091 : Règlement organique de la Haute Ecole de la Province de Liège.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 3 de l'ordre du jour actualisé (document 14-15/091). Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 10 voix pour et 6 abstentions que la première Commission vous propose de l'adopter.

## SEANCE PUBLIQUE DU 11 DECEMBRE 2014

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+, le groupe ECOLO

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

### **Document 14-15/092 : Octroi de subventions en matières d'Enseignement et Sociale – Demande de soutien du CPAS de Flémalle – Atelier des Ados.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 4 de l'ordre du jour actualisé (document 14-15/092). Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 10 voix pour et 6 abstentions que la première Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? M. DRION. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. DRION, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Mes Chers Collègues.

Donc, ce dossier qui nous est présenté est passé par la première Commission alors que sa thématique pourrait passer également par la quatrième Commission. Et donc, mon groupe souhaite interroger le Collège provincial tout en confirmant évidemment son accord sur le principe développé dans ce dossier, mais en se disant dans la mesure où par la première Commission transiterait un certain nombre de dossiers de soutiens à des ateliers d'ados, à des écoles de devoir etc., ne serait-il pas intéressant de pouvoir, soit travailler en Commissions réunies, soit peut être arrêter un projet de règlement d'octroi des aides parce que je crois savoir que pourrait encourager, en tout cas, un certain nombre notamment de CPAS, cet initiative de solliciter la Province, ce pouvoir de supracommunalité.

Je vous remercie pour votre réponse.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Quelqu'un d'autre souhaite prendre la parole ? M. GILLES. Vous avez la parole Monsieur le Député provincial – Président.

M. GILLES, Député provincial – Président (de son banc).- Merci Monsieur le Président.

De mon banc si vous le permettez Monsieur le Président. Simplement je pense que si cela

**SEANCE PUBLIQUE DU 11 DECEMBRE 2014**

a été porté à l'ordre du jour de la première Commission, c'est par similitude avec les dossiers antérieurs dont notamment une école de devoirs à Wanze.

En fait la démarche, elle est au premier rang, je dirais au bénéfice des élèves, c'est la raison pour laquelle c'est passé en première Commission. S'il y a une autre raison c'est que la capacité du bateau « Province de Liège » est de 40 personnes et que nous avons déjà la première et cinquième Commissions réunies. Ajouter la quatrième eut été un peu périlleux pour la capacité du bateau mais on pourra faire une quatrième Commission une prochaine fois sur le bateau bien entendu. Je ne voudrais pas qu'il y ait des Commissions qui pourraient être jalouses en la matière.

Je pense que la démarche est avant tout une démarche de l'Enseignement sinon on pourrait aussi la proposer comme une démarche Jeunesse et dès lors, la porter d'office en Commission de la Jeunesse.

En fait, elle est en charge du Collège qui la soumet à votre Assemblée. Il ne faut pas y voir plus de malice que cela. Donc si nous avons des points à débattre ou des suggestions à faire, cette Assemblée est toujours le bon endroit pour le faire.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député provincial – Président. Y a-t-il d'autres interventions ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+, le groupe ECOLO

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 14-15/080 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Réseau Belge Francophone des Villes Santé de l'Organisation Mondiale de la Santé », en abrégé « R.B.F. » asbl – Exercice 2013/Prévisions 2014.**

**Document 14-15/081 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Contrat de Rivière Dyle-Gette », en abrégé « CRDG » asbl – Exercice 2013/Prévisions 2014.**

**Document 14-15/093 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Centre Local de Promotion de la Santé de**

**SEANCE PUBLIQUE DU 11 DECEMBRE 2014****Huy-Waremme », en abrégé « C.L.P.S.-H.W., asbl » - Exercice 2013/Prévisions 2014.**

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 5, 6 et 7 de l'ordre du jour actualisé (documents 14-15/080, 14-15/081, 14-15/093) ont été regroupés à la demande de la deuxième Commission.

Ces 3 documents ont été soumis à l'examen de la deuxième Commission. Le document 14-15/080 ayant soulevé des questions, j'invite le rapporteur, Monsieur André GERARD à nous en faire connaître les conclusions.

Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. GERARD, rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Chers Collègues.

Le bilan 2013 de la RBF, donc en résumé, nous constatons un déficit de 15.000 € et il semble que chaque année, nous allons encore participer financièrement à « Viva For Life ».

C'est une question de savoir si ce déficit est récurrent et pourquoi l'est-il ?

Il est répondu que nous sommes toujours sur des fonds d'une ancienne asbl et rien n'a encore été pris sur les cotisations des Communes.

Pour le futur, une participation est toujours prévue mais dans une moindre mesure qui ne peut pas nous être communiquée actuellement.

Le point a donc été voté par 11 voix pour et 6 abstentions. Les deux autres documents n'ayant pas eu de question. Merci.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Je confirme que les documents 14-15/081 et 093, n'ont soulevé aucune remarque ni aucune question. Votre Commission vous propose dès lors de les adopter par 11 voix pour et 6 abstentions.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? M. CLOSE-LECOCQ. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. CLOSE-LECOCQ, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Chers Collègues.

Donc dans ce dossier concernant le réseau Belge Francophone des Villes Santé, nous avons bien vu en Commission que l'équilibre n'était pas atteint puisqu'il y avait un déficit cette année de 14.000 € liés aussi à un don de « Viva for Life ».

Loin de moi l'idée de remettre en doute ce don mais le problème est le financement de cette asbl et nous aurions souhaité peut être dans une prochaine Commission avoir le détail des revenus et surtout les revenus de cette année nous l'avions mais pas que la synthèse des autres

**SEANCE PUBLIQUE DU 11 DECEMBRE 2014**

années puisqu'il semble qu'il resterait un bas de laine lié à une ancienne asbl.

Je pense que ces informations qui nous ont été données en Commission sont peu suffisantes pour comprendre l'évolution de cette asbl.

Merci.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Quelqu'un d'autre souhaite-t-il prendre la parole ? M. PIRE. Vous avez la parole Monsieur le Député provincial Vice-président.

M. PIRE, Député provincial (de son banc).- Merci Monsieur le Président.

De mon banc, en fait, je comprends le questionnement et je m'excuse encore de ne pas avoir été présent à la Commission. Je comprends le questionnement quand on voit les documents qui ont été soumis aux membres de la Commission.

En fait, et le rapporteur l'a quand même souligné, il est bien entendu que lorsque l'on voit le bilan à l'exercice propre, on peut se poser un questionnement sur les revenus.

En fait, comme cela a été rappelé, il y a dans l'actif de l'asbl des apports approuvés par le Conseil provincial : le Sidaction de Liège en septembre et « Liège Province Santé ».

Donc, en fait, et ici pour le budget 2014, sans entrer dans les détails, nous avons décidé de faire en 2013 « Viva for live » mais il n'y a pas de problème au niveau de l'équilibre global de l'asbl mais ainsi que cela avait été proposé par le Président de la deuxième Commission, on peut reparler de ça mais n'ayez pas de crainte pour cette asbl qui a les capacités financières pour honorer les engagements financiers qu'elle a pris et notamment pour cette association « Viva for live ».

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député provincial Vice-président. Y a-t-il d'autres demandes d'interventions ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote globalisé des conclusions de la Commission ? Oui.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+, le groupe ECOLO

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les trois résolutions.

**SEANCE PUBLIQUE DU 11 DECEMBRE 2014****provinciaux sis dans l'enceinte et aux abords du Circuit de Spa-Francorchamps.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 8 de l'ordre du jour actualisé (document 14-15/094). Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission et a soulevé plusieurs questions. J'invite donc le rapporteur, Monsieur Julien MESTREZ, à nous en faire connaître les conclusions.

Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. MESTREZ, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Madame la Directrice générale provinciale, Madame et Messieurs les Députés, Chers Collègues.

C'est le rapport de la deuxième Commission concernant le dossier 14-15/094 intitulé « Spa-Francorchamps – Aliénation de biens immobiliers provinciaux sis dans l'enceinte et aux abords du circuit de Spa-Francorchamps ».

Il est exposé que lors du rachat de la villa Martini en 2012, il avait été convenu de négocier l'achat du reste, c'est-à-dire d'une part, l'antenne chirurgicale et des terrains acquis dans les années 80 et mis à disposition du circuit à usage de dégagements, situés dans l'enceinte du circuit et non valorisables pour la Province. Ils seront payés en quatre ans.

D'autre part, le bâtiment dit Ferme Foguene, utilisé à usage d'antenne de police extérieure et de sanitaires, qui ne sera acquise qu'en 2021 au prix de 224.400 € indexé.

Et enfin, deux terrains de 5000 m<sup>2</sup> situés largement en dehors de l'enceinte du circuit, seront mis en vente publique.

Un Commissaire s'inquiète du prix de vente, qui correspond chaque fois à l'estimation effectuée par le Comité d'acquisition d'immeubles, sauf pour les bois, qui, estimés à une valeur de 319.000 €, sont laissés pour l'euro symbolique.

Il est répondu qu'en ce qui concerne les terrains et les bois, il y a eu une réflexion globale, à un moment, il a été dit négociation globale. Il a été tenu compte que les bois, situés en bordure du circuit, ne sont pas exploités, et ne peuvent pas faire l'objet d'une valorisation commerciale normale. Toute coupe sera soumise à un avis préalable de la DNF. Une clause sera introduite dans les conditions de cession.

Un autre Commissaire n'est pas rassuré : que se passera-t-il en cas de mise à blanc ? Des sanctions sont-elles prévues ?

Il est répondu que ce sera l'objet de l'étape suivante, à savoir la rédaction des actes. C'est là qu'il sera possible de demander au notaire d'inclure les clauses utiles. Pour cette étape, on reviendra devant le Conseil.

Le vote rapporte 11 voix pour et 6 abstentions. Je vous remercie.

**SEANCE PUBLIQUE DU 11 DECEMBRE 2014**

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? M. GERARD. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. GERARD, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Chers Collègues.

En deuxième Commission, nous avons pu débattre, effectivement ce mercredi et je remercie pour le PV qui a été fait du document concernant les ventes au profit de la SA Circuit de Francorchamps. Cette société a d'ores et déjà fait parvenir un avis positif au contenu de la proposition. Je pense que vu la proposition, le contraire eut été étonnant vu ce qui leur est proposé.

Pour la plupart des transactions, vous suivez l'avis du comité d'acquisition. Cela dénote simplement d'un choix qui vous appartient et qui peut se motiver par les investissements conséquents prévus à courts termes. Retrouver un maximum de liquidité peut être nécessaire.

Dans ce cas, comme cela a déjà été évoqué en Commission sans avoir pu obtenir une réponse satisfaisante, la vente de parcelles boisées pour la somme majestueuse de 1 € dénote quelque peu.

Je ne sais pas de quand datent les derniers clichés photographiques en votre possession mais j'affirme que cet écrin de verdure est une forêt en perpétuel évolution. De plus, je n'ai qu'une confiance très limitée dans le souci de conservation de la nature dans le chef des responsables de la SA qui, sous un autre nom, nous ont gratifié il y a quelques temps, après mise à blanc d'une parcelle qui faisait antibruit, d'une piste de moto cross démontable loin d'être antibruit elle par contre. La piste est maintenant démontée et nous avons des gradins.

Si une partie des parcelles dont question se trouve à l'intérieur de l'enceinte, ne focalisez pas sur la F1, elle est loin d'être la seule à être bruyante, le karting par exemple ce n'est pas neutre non plus en terme de bruit.

Il nous a été annoncé l'introduction de clauses de non commercialisation comme repris dans le PV. Quels en seront les garanties et que fera-t-on si ce n'est pas respecté ? Voici déjà une question restée pour le moins dans le vague.

La gestion de la forêt n'est pas vouée à une situation statique et pour ce qui concerne les sapinières dont question, elles sont vouées à l'abattage lorsqu'elles auront atteint le seuil de rentabilité ; la DNF se chargera d'ailleurs de signaler le besoin de l'abattage ainsi que son incontournable nécessité si les parcelles contigües sont mises à blanc.

Je vous rappelle que, comme précisé dans le document, la société devra poser tous les actes nécessaires à une gestion et une exploitation optimale. Là, je leur fais pleinement confiance.

Au passage, je souhaite préciser que de parler du circuit en le qualifiant de défenseur de l'intérêt paysager, avouez que ce n'est peut-être pas la formule la plus appropriée.

**SEANCE PUBLIQUE DU 11 DECEMBRE 2014**

Il reste également une petite question qui peut être secondaire mais, dans le cas de la vente pour 1 euro, quelle sera la réaction de l'administration fiscale pour une vente en dessous de la valeur vénale du bien ? Qui paiera la différence si elle est réclamée ? C'est un euro qui pourrait devoir être subsidié !

Mais la Province a grand cœur, après être venu au secours de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans le cadre du financement du Country Hall à hauteur d'une rente de 750.000 € annuelle, nous allons soutenir un montage de la Région Wallonne au travers du circuit en faisant des dons. Il est vrai qu'après avoir augmenté l'impôt du citoyen, nous avons des latitudes pour certaines largesses financières.

Ces parcelles boisées peuvent être des outils pédagogiques pour certains de nos étudiants et la vente n'est pas urgente, nous pouvons attendre d'avoir exploité et si le circuit est pressé, il peut toujours faire une proposition d'achat à la valeur réelle du bien.

Soyons clairs, il n'est pas question d'un euro « symbolique », il est question d'un euro « ridicule ».

Si vous voulez néanmoins vous en séparer à n'importe quel prix, la Province l'amie des Communes peut toujours en faire dont à la Commune de Stavelot, je suis même prêt à mettre 2 euros, c'est le double de la somme, au profit de la collectivité.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur le Conseiller provincial. Quelqu'un d'autre souhaite-t-il prendre la parole ? M. DRION. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. DRION, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Chers Collègues.

Mon rôle n'est pas de mélanger les genres et les registres. Au nom de mon groupe je souhaite interroger le Collège provincial et le Député en charge de ce dossier sur la question des garanties.

Le rapport de notre ami Julien MESTREZ est précis mais la résolution qui est soumise à notre délibération vise la vente des biens à un prix déterminé mais avec délégation au Collège provincial sur les modalités d'exécution.

Il nous paraît important pour l'assemblée d'une part, mais aussi à l'égard de l'acquéreur demain, que les garanties sur deux points soient à notre sens reprises dans la résolution ou que, entre notre séance d'aujourd'hui et la signature de l'acte, le dossier repasse à tout le moins par la deuxième Commission sur les deux garanties suivantes : la première vise le paiement. Il y a un étalement de paiement, ce n'est pas la première fois que la Province cède un bien avec un étalement de paiement. Il n'y a pas de difficulté dans notre chef mais il n'y a pas de garantie en cas de non-paiement. Il paraîtrait utile quant même d'en prévoir une.

La seconde garantie vise évidemment le respect de tout ce domaine forestier dont André GERARD vient d'évoquer une série d'hypothèses de travail. Nous connaissons la DNF ; nous

**SEANCE PUBLIQUE DU 11 DECEMBRE 2014**

connaissions ses rigueurs mais à supposer que l'acquéreur ne respecte pas ce domaine forestier et l'ensemble des obligations, alors que nous lui demandons de les respecter, quelles garanties, quelles sanctions ? Il nous paraîtrait utile que dans l'acte apparaissent les garanties ou les éventuelles sanctions envisagées. Nous devons être, à notre sens, partenaire du projet de développement forestier, du maintien de ce développement en relation directe avec la DNF.

Je remercie donc le Collège provincial et son Député en charge du dossier de confirmer, certes, ces garanties parce que si j'entends bien, elles sont là mais de les confirmer dans notre délibération ou à tout le moins de les confirmer en Commission, avant la signature de l'acte définitif.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Quelqu'un d'autre souhaite-t-il intervenir ? M. PIRE. Vous avez la parole Monsieur le Député provincial Vice-président.

M. PIRE, Député provincial (de son banc).- Merci Monsieur le Président. Chers Collègues.

Je voudrais d'abord remercier notre collègue Julien MESTREZ, Commissaire rapporteur pour l'excellent rapport qu'il nous a produit. Je ne veux pas le flatter mais je le fais quand même.

Alors, cela étant, je voudrais d'ailleurs être d'accord avec Dominique DRION pour dire « ne venons pas à cette tribune pour faire le mélange des genres ». Cela étant, les questions qui sont posées, quelles sont les garanties ? En effet, les deux types de garanties en cas de non-paiement et s'il y avait une autre destination du domaine forestier que celle qui a été envisagée dans les négociations entreprises.

Alors, pas de mélange des genres en effet, il y a un décret de la Région Wallonne, tout cela est dans la résolution, cela a été dit en Commission, il y a un décret de la Région Wallonne de décembre 2008 au terme duquel, il y a création d'une société anonyme, le Circuit de Spa-Francorchamps, n'en déplaise à certains, c'est ainsi, cela a été voté démocratiquement au Parlement Wallon, à la suite de cela, la Province a évidemment manifesté son intention de se désengager de cette entreprise là, et de le faire à moyens termes, je lis « A moyens termes, la nouvelle société est à confirmer et acter les modalités de services » et je lis encore la note qui est faite au Conseil « les propriétés provinciales autres que la Villa Martini resteraient mises à disposition de la SA » et donc la société avait marqué son accord de principe pour les transactions en question.

Puis, que s'est-il passé après ? On dit « le comité d'acquisition de l'immeuble est intervenu pour l'estimation », et bien oui, ce sont les notaires de l'Etat donc maintenant, on peut tout remettre en question, en effet, mais Comité d'acquisition de l'immeuble, je crois que, si on remet ça en cause, je ne sais pas où on va !

Il n'y a pas de cadeau ! Dire qu'on donne à la société anonyme, mais je voudrais quand même attirer votre attention sur le fait, je pense que cela a été dit en Commission, sorry une fois de plus de ne pas avoir pu y participer, lorsque l'on parle du fond, évidemment que ce sont les terrains sur lesquels se trouvent les bois. Donc, lisez bien le dossier, c'est dans l'estimation

## SEANCE PUBLIQUE DU 11 DECEMBRE 2014

donc, lorsque l'on parle d'un montant de 310.920 €, c'est le fond à 80 % c'est les bois.

Quand à l'euro symbolique, il faut dire, je peux comprendre que certains ne soient pas tout à fait d'accord, l'écrin vert, bref les forêts de Francorchamps, c'est la carte postale de cet outil qui permet à la Province de Liège d'exister au niveau international donc, personne n'a intérêt à aller abîmer cette carte postale !

Les négociations, les réunions techniques je n'y étais pas mais on dit que les bois resteront là et donc on n'y touche pas sauf s'il y avait une extension des activités sportives et vous venez de citer d'ailleurs, je peux comprendre que certains disent que la formule 1 ça fait du bruit, ou d'autres activités, ça c'est un autre débat mais sauf, par exemple j'apprends que il y a eu une mise à blanc pour une piste de karting ou je ne sais pas quoi.

Bref, il y a toutes les activités, plus alors les activités notamment liées à la société qui est là et pour la promotion du sport mécanique et qui permet effectivement de former les jeunes et c'est vraiment une entreprise de la Région Wallonne qui mérite d'être soulignée.

Donc, il n'y a pas de cadeau, le fond est payé, il est dans les 310.000 € qui constituent principalement le fond de la partie boisée. Et, je reviens à l'intervention de Dominique DRION, les garanties en cas de non-paiement pendant qu'il posait cette question, j'ai regardé évidemment notre Directrice générale provinciale qui me confirme que pour ce dossier comme pour tous les autres, s'il y a un non-paiement, je crois qu'il y a d'ailleurs tout un arsenal de mesures à prendre en cas de non-paiement, que ce soit pour ce dossier-ci ou pour d'autres.

Quant au domaine forestier et bien je pense en effet que tout a été dit en Commission notamment, Julien MESTREZ nous l'a bien rapporté et je pense aussi qu'avant la passation des actes, c'est déjà dans le dossier, tout à fait complet, à savoir que les parties se sont mises d'accord pour ne pas toucher au patrimoine forestier, sauf en cas par exemple d'extension des activités sportives gérées par la société anonyme ou en cas de tornade ou que sais-je encore ?

Il est évident que la volonté affirmée par la Province de se désengager au terme du décret qui a été pris par la Région Wallonne, c'est un autre débat, et bien correspond effectivement à dire qu'on ne s'occupe plus de rien et la forêt qui est là, elle restera pour les raisons que j'ai évoquées au début de mon intervention, et s'il y a, c'est dit dans le dossier, extension des activités sportives, modification du circuit lui-même ou développement d'autres activités, M. GERARD a bien fait de le rappeler, je n'étais pas au courant de tout ça mais je pense que ça fait partie effectivement des accords, et bien là effectivement, on peut entamer le domaine boiser. Mais ce n'est l'intérêt de personne, à commencer celui de la Région Wallonne, vous avez parlé de la DNF et de la société anonyme qui résultent, excusez-moi de me répéter, qui résulte d'un décret de la Région Wallonne.

Donc, je crois que toutes les précautions sont là, je pense qu'aussi dans le compte-rendu de cette séance tout sera dit, je ne pense pas qu'il faille, comme le souhaitait Dominique, repasser en Commission pour cette affaire là, on a bien noté, je pense que d'ailleurs, je regarde le Député-Président, on reviendra au Collège avec ça. Les actes, quoi que la date n'est pas encore fixée, mais sous je vais dire le contrôle de notre inspecteur général qui est là, on veillera effectivement à ce que les garanties qui résultent des réunions techniques qui ont lieu depuis

**SEANCE PUBLIQUE DU 11 DECEMBRE 2014**

toutes ces années-là, que les garanties soient données quant à la présentation de cet écriin de verdure mais je le répète, qui fait vraiment la carte postale et la bonne image de ce circuit.

Voilà, s'il y avait une difficulté ou si le Conseil provincial devait se prononcer à nouveau, nous reviendrions, bien évidemment devant vous mais je pense que, et merci en tout cas de vos interventions, des interventions constructives, nous serons particulièrement attentifs à ce que cet aspect des choses soit bien dans les actes, notamment dans les actes notariés.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député provincial Vice-président. Y a-t-il d'autres demandes d'interventions ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP

Qui est contre ? Le groupe PTB+, le groupe ECOLO

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 14-15/095 : Conditions générales applicables au Laboratoire provincial.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 9 de l'ordre du jour actualisé (document 14-15/095). Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission et a soulevé plusieurs questions. J'invite donc le rapporteur, Monsieur Luc LEJEUNE, à nous en faire connaître les conclusions.

Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. LEJEUNE, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Chers Collègues.

Effectivement, hier en fin de journée, le point était porté à la deuxième Commission. Il y a eu deux questions. Un commissaire pose la question de savoir si le laboratoire d'analyses agricoles est également concerné par cette proposition de conditions générales. La réponse est effectivement « oui » et la deuxième question portait sur la méthodologie développée quant à savoir si elle était compatible avec les urgences et là aussi, il a été répondu par l'affirmative au Commissaire.

La Commission s'est positionnée par 11 voix pour et 6 abstentions. Je vous remercie.

## SEANCE PUBLIQUE DU 11 DECEMBRE 2014

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+, le groupe ECOLO

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

### **Document 14-15/096 : Contrat de concession de service public relatif à l'exploitation de la cafétéria du Complexe sportif de Naimette-Xhovémont.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 10 de l'ordre du jour actualisé (document 14-15/096). Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission et soulevé plusieurs questions. J'invite donc le rapporteur, Madame Vinciane SOHET, à nous en faire connaître les conclusions.

Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme SOHET, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Chers Collègues.

Lors de la Commission d'hier, l'exploitation de la cafétéria a été attribuée à la seule asbl intéressée, à savoir le Royal Football Club Liégeois Rugby. Sachant que des plages horaires minimales ont été imposées et réglementées, le club peut les augmenter à sa convenance.

L'ouverture obligatoire lors des événements tels que le Meeting international, avec le personnel suffisant requis et durant les plages scolaires.

Pourquoi un bail jusqu'en janvier 2019 ? Parce que la législation est telle. A la fin dudit bail, on recommence l'opération de recherche d'exploitant à zéro. Cela pourrait donc être de nouveau le club de rugby ou un autre utilisateur comme l'Académie des Sports ou le club d'athlétisme.

A-t-on bien cadenassé la sous-location ? Oui, une autorisation doit être demandée. Une clause a été insérée pour mieux réglementer et s'assurer que les locaux soient libres pour les événements provinciaux.

Pourquoi en deuxième Commission ? Parce que cela concerne les infrastructures et

**SEANCE PUBLIQUE DU 11 DECEMBRE 2014**

gestion du patrimoine. Cela aura pu aussi être examiné en cinquième Commission.

La Commission a voté le point par 11 voix pour, 0 voix contre et 6 abstentions.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+, le groupe ECOLO

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 14-15/082 : Octroi de subventions en matière de Tourisme – Demande de soutien de l'asbl « Conférence des Bourgmestres des communes germanophones » dans le cadre de l'accord de coopération entre la Province de Liège, la Communauté germanophone et la Conférence des Bourgmestres des Communes germanophones.**

**Document 14-15/084 : Octroi de subventions en matière de Tourisme – Demande de soutien de l'asbl « Fédération du Tourisme de la Province de Liège ».**

**Document 14-15/105 : Octroi de subventions en matière de Tourisme – Répartition des subsides provinciaux d'équipement touristique pour l'année 2014.**

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 11, 12 et 13 de l'ordre du jour (documents 14-15/082, 14-15/084, 14-15/105) ont été regroupés à la demande de la troisième Commission.

Ces trois documents ont été soumis à l'examen de la troisième Commission et n'ont soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 12 voix pour et 5 abstentions que votre Commission vous propose de les adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote globalisé des conclusions de la Commission ? Oui.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+, le groupe ECOLO

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

**SEANCE PUBLIQUE DU 11 DECEMBRE 2014**

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les trois résolutions.

**Document 14-15/083 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande d'un soutien de l'asbl « Théâtre de l'Etre ».**

**Document 14-15/106 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demandes de soutien de l'asbl « Image & 3D Europe ».**

**Document 14-15/107 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Coopération Culturelle Régionale de l'arrondissement de Liège ».**

**Document 14-15/108 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de la Médiathèque de la Communauté germanophone – Eupen.**

**Document 14-15/109 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Latitude 50°, pôle arts du cirque et de la rue ».**

**Document 14-15/110 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Compagnie Artara ».**

**Document 14-15/111 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Office provincial des Métiers d'art » - Fonctionnement annuel 2014.**

**Document 14-15/112 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Office provincial des Métiers d'art » - Participation aux projets Multipistes, Paroles d'Hommes et Ça Balance.**

**Document 14-15/113 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Wooha ».**

**Document 14-15/114 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Spray Can Arts ».**

**Document 14-15/115 : Octroi de subventions en matière de Culture – Soutien à 16 institutions culturelles du secteur privé en Communauté germanophone.**

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23 et 24 de l'ordre du jour (documents 14-15/083, 14-15/106, 14-15/107, 14-15/108, 14-15/109, 14-15/110, 14-15/111, 14-15/112, 14-15/113, 14-15/114, 14-15/115) ont été regroupés à la demande de la troisième Commission.

Ces onze documents ont été soumis à l'examen de la troisième Commission. Les

**SEANCE PUBLIQUE DU 11 DECEMBRE 2014**

documents 14-15/106, 107, 109, 110 et 113 ayant soulevé des questions et des remarques, j'invite le rapporteur, Monsieur Jean-François CLOSE-LECOCQ à nous en faire connaître les conclusions.

Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. CLOSE-LECOCQ, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Chers Collègues.

Comme signalé par M. le Président, les documents 083, 108, 111, 112, 113 et 115 n'ont fait l'objet d'aucune remarque et d'aucune question. C'est donc des documents relatifs à l'octroi de subventions en matière de Culture.

Par contre, les documents qui ont posés remarques et questions sont le document 14-15/106 : demande de l'ASBL « Image et 3D Europe », un Commissaire s'interroge sur le positionnement de cette asbl puisqu'elle situe son action en Wallonie. Le Commissaire s'interroge sur le positionnement de l'ASBL en province de Liège.

Il lui est répondu que ce festival est un festival qui se déroulera à Liège, d'ailleurs je pense pour l'instant, en collaboration avec l'Université de Liège et c'est bien à Liège que doit se faire ce festival 3D.

Document 14-15/107 : demande de soutien de l'ASBL Coopération Culturelle Régionale de l'Arrondissement de Liège. Un Commissaire s'interroge sur la demande de l'ASBL faite à hauteur de 13.000 € et sur l'octroi de 5.000 € seulement.

Il lui est répondu que l'administration a cherché la meilleure solution en fonction du budget disponible et en termes d'équité avec d'autres associations du même type.

Le document 14-15/109 qui était la demande de soutien de l'ASBL « Latitude 50°, pole arts du cirque et de la rue ». Cette asbl recevra un subside de 7.000 € qui vient apporter une aide à une association par ailleurs retenue comme projet culturel de Liège Europe Métropole.

Le document 14-15/110 concernait l'ASBL « Compagnie Artara ». Un Commissaire s'étonne du montant de 415.000 € prévu dans la délibération pour ce spectacle qui ne devrait être joué qu'une seule fois. Il regrette que dans les périodes difficiles que nous connaissons actuellement, un projet demandant un tel engagement financier de la Province soit présenté. Il se demande si c'est bien le rôle de la Province d'intervenir pour un tel montant.

Il lui est précisé que ceci correspond à la collaboration de la Province de Liège dans le cadre de MONS 2015, que ce spectacle gratuit et sera présenté le 19 septembre 2015 Place Saint-Lambert dans le cadre des Fêtes de Wallonie. Il s'agit d'une création pour laquelle une aide a déjà été votée lors d'un précédent Conseil provincial.

Le montage financier reste cohérent et est prévue avec d'autres acteurs dont certains membres de l'Euregio. Le coût total du spectacle tournera autour de 600.000 € et devrait permettre de faire travailler des équipes techniques ainsi que des comédiens, des acteurs et des

## SEANCE PUBLIQUE DU 11 DECEMBRE 2014

artistes de notre province et cela, pas seulement pendant le spectacle mais aussi pendant les semaines et les mois de répétition. Il s'agit donc pour 400.000 € de charges salariales pour l'ensemble de ces personnes.

De plus, ce spectacle devrait rassembler 50.000 personnes sur la Place Saint Lambert et donc reviendrait à environ 12 € par spectateur.

Le dernier document examiné est le 14-15/114, demande de soutien de l'ASBL « Spay can Arts ». Il s'agit d'une aide de 70.626 € dans le cadre d'un aménagement de locaux par cette asbl active dans l'art urbain.

Un Commissaire précise qu'il comprend mieux le rôle de la Province dans cette aide à une association locale qui cadre donc mieux plutôt qu'un grand spectacle plus onéreux.

Le vote en Commission a été globalisé sur l'ensemble des points : 11 pour, 0 contre et 5 abstentions. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. En ce qui concerne les documents 14-15/083, 108, 111, 112, 114 et 115, ceux-ci n'ont soulevé aucune remarque ni aucune question. Votre Commission vous propose dès lors de les adopter par 11 voix pour et 5 abstentions.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? M. HODY.

M. HODY, Conseiller provincial (de son banc).- Monsieur le Président, je souhaiterais simplement demander d'accepter de voter séparément sur le point 19, dossier 14-15/110 et un regroupement des autres points.

M. LE PRESIDENT.- C'est toujours possible. Y a-t-il d'autres demandes de séparation de points ?

M. DEFAYS, Conseiller provincial (de son banc).- Même demande pour nous Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT.- D'accord, je propose qu'on commence par l'ensemble des autres documents puis on votera pour le document 14-15/110 après. Donc, en dehors du document 14-15/110 :

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+, le groupe ECOLO

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les dix résolutions.

**SEANCE PUBLIQUE DU 11 DECEMBRE 2014**

On revient sur le point 19, document 14-15/110 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Compagnie Artara » :

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+, le groupe ECOLO

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte la résolution.

**Document 14-15/097 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Blegny-Mine » – Exercice 2013/Prévisions 2014.**

**Document 14-15/098 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Centre d'Action Touristique des Provinces Wallonnes », en abrégé « CATPW » - Exercice 2013/Prévisions 2014.**

M. LE PRESIDENT.- Points 25 et 26 de l'ordre du jour (documents 14-15/097, 14-15/98) ont été regoupés à la demande de la troisième Commission.

Ces deux documents ont été soumis à l'examen de la troisième Commission. Le document 14-15/097 ayant soulevé plusieurs questions, j'invite donc le rapporteur, Monsieur Jean MATHY à nous en faire connaître les conclusions.

Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. MATHY, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Chers Collègues.

Un Commissaire souhaite savoir si le montant de 114.000 € prévu sera versé à l'asbl « Blegny-Mine ». Il est répondu que cette somme est bien due et sera versée dans les délais prévus. Il est également précisé que l'asbl est en perte pour l'exercice mais n'a pas de problème de trésorerie. Lors d'une prochaine Commission, des éléments plus complets seront communiqués.

Un autre Commissaire souhaite connaître les objectifs dans le cadre d'un plan stratégique en vue de diminuer la perte. Il est répondu que la Province intervenait dans le cadre de l'activité principale de l'ASBL et notamment dans le cadre du projet INTERREG (Fonds régional). La Province a déjà demandé à l'ASBL de revoir son mode de gestion puisque le Commissaire souhaitait savoir si la Province avait déjà demandé de revoir le mode de gestion de l'asbl dite.

La Commission a adopté le rapport par 10 voix pour et 5 abstentions.

## SEANCE PUBLIQUE DU 11 DECEMBRE 2014

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote globalisé des conclusions de la Commission ? Oui.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+, le groupe ECOLO

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions.

**Document 14-15/099 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat-programme conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Théâtre de Liège – Centre dramatique de la Fédération Wallonie-Bruxelles-Centre européen de création théâtrale et chorégraphique » - Exercice 2012-2013/Prévisions 2013-2014.**

**Document 14-15/100 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Cinéma Liège Accueil Province », en abrégé « C.L.A.P. » asbl - Exercice 2013/Prévisions 2014.**

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 27 et 28 de l'ordre du jour (documents 14-15/099, 14-15/100) ont été regroupés à la demande de la troisième Commission.

Ces deux documents ont été soumis à l'examen de la troisième Commission et n'ont soulevé aucune remarque ni aucune question.

C'est donc par 10 voix pour et 5 abstentions que la troisième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote globalisé des conclusions de la Commission ? Oui.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+, le groupe ECOLO

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions.

**SEANCE PUBLIQUE DU 11 DECEMBRE 2014**

**Document 14-15/101 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Agence Immobilière Sociale du Pays de Huy » - Exercice 2013/Prévisions 2014.**

**Document 14-15/102 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Agence Immobilière Sociale Liège Logement », en abrégé « AIS Liège Logement » asbl - Exercice 2013/Prévisions 2014.**

**Document 14-15/103 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « LOGEO Agence Immobilière Sociale », en abrégé « LOGEO AIS »I - Exercice 2013/Prévisions 2014.**

**Document 14-15/104 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Agence Immobilière Sociale de la Basse Meuse » - Exercice 2013/Prévisions 2014.**

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 29, 30, 31 et 32 de l'ordre du jour (documents 14-15/101, 14-15/102, 14-15/103, 14-15/104) ont été regoupés à la demande de la troisième Commission.

Ces quatre documents ont été soumis à l'examen de la quatrième Commission. Le document 14-15/101 ayant soulevé une remarque, j'invite le rapporteur, Madame Valérie DERSELLE à nous en faire connaître les conclusions.

Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme DERSELLE, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Chers Collègues,

Votre troisième Commission s'est réunie pour analyser particulièrement les dossiers numérotés 14-15/101 à 104. Chacun d'eux concerne les Agences Immobilières Sociales présentes sur le territoire de la province de Liège, les AIS. Ce sont leur rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et chacune des AIS et ce, pour l'exercice 2013 avec les prévisions 2014.

Nos travaux n'ont soulevé aucune question sauf une demande de précision de la part d'un des Commissaire. Il s'étonne de voir des dossiers « Logements ». Il lui a été précisé, simplement, que la compétence « Logement » existe toujours, quoi qu'elle soit presque éteinte. En l'occurrence, c'est bien la troisième Commission qui la chapeaute, aussi bien avec les compétences Tourisme, Culture et Fonds Structurels Européens.

Votre troisième Commission s'est positionnée à la faveur de l'ensemble de ces dossiers pour les AIS. Le vote est groupé des documents 101 à 104 et se structure comme suit, à savoir 10 voix pour et 5 abstentions. Je vous remercie.

## SEANCE PUBLIQUE DU 11 DECEMBRE 2014

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. En ce qui concerne les documents 14-15/102, 103 et 104, ceux-ci n'ont soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 10 voix pour et 5 abstentions que votre Commission vous propose de les adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ?

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote globalisé des conclusions de la Commission ? Oui.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les quatre résolutions.

**Document 14-15/116 : Deuxième Assemblée générale ordinaire de l'année 2014 des associations intercommunales à participation provinciale (2<sup>ème</sup> partie).**

**Document 14-15/085 : SPI SCRL : Assemblée générale extraordinaire du 16 décembre 2014 – Modifications statutaires.**

**Document 14-15/117 : CILE – Assemblée générale extraordinaire du 18 décembre 2014 – Modifications statutaires.**

**Document 14-15/118 : ECETIA FINANCES SA - Convention d'actionnaires à conclure + Assemblée générale extraordinaire du 16 décembre 2014 – Modifications statutaires + Réduction de capital.**

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 33, 34, 35 et 36 de l'ordre du jour (documents 14-15/116, 14-15/085, 14-15/117, 14-15/118) ont été regroupés à la demande de la quatrième Commission.

Ces quatre documents ont été soumis à l'examen de la quatrième Commission et n'ont soulevé aucune remarque ni aucune question. Votre Commission vous propose donc de les adopter par 9 voix pour et 5 abstentions pour les documents 085, 116 et 117 et par 10 voix pour et 5 abstentions pour le document 118.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la

**SEANCE PUBLIQUE DU 11 DECEMBRE 2014**

discussion générale. Nous passons au vote globalisé des conclusions de la Commission ? Oui.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe PTB+

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte les treize résolutions.

**Document 14-15/120 : Octroi de subventions en matière Sociale – Demande d'un soutien de l'asbl « Prévention Aide Jeunesse/Milieu de Vie Ecole de Devoirs – La Page » et de l'asbl « Centre Educatif pour Tous ».**

**Document 14-15/121 : Octroi de subventions en matière Sociale – Demande d'un soutien de l'asbl « Terrain d'Aventures de Hodimont ».**

**Document 14-15/122 : Octroi de subventions en matière Sociale – Demande de soutien de l'asbl « Home du Grand Air ».**

**Document 14-15/023 : Octroi de subventions en matière Sociale – Demande de soutien de l'asbl « Cœurs Ouverts ».**

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 37, 38, 39 et 40 de l'ordre du jour (documents 14-15/120, 14-15/121, 14-15/122, 14-15/023) ont été regroupés à la demande de la quatrième Commission.

Ces quatre documents ont été soumis à l'examen de la quatrième Commission. Le document 14-15/121 ayant soulevé une question, j'invite le rapporteur, M. Julien MESTREZ à nous en faire connaître les conclusions.

Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. MESTREZ, Rapporteur (à la tribune).- Je vous remercie Monsieur le Président. Monsieur le Gouverneur, Madame la Directrice générale provinciale, Madame et Messieurs les Députés provinciaux, Chers Collèges.

Votre quatrième Commission, réunie ce 9 décembre 2014, a regroupé et examiné les dossiers 14-15/120, 14-15/121, 14-15/122 et 14-15/123. Seul le dossier 14-15/121 intitulé : Octroi de subventions en matière sociale – Demande de soutien de l'asbl « Terrain d'aventures de Hodimont » à fait l'objet de l'intervention d'un Commissaire.

Madame la Députée Katty FIRQUET expose que, comme suite à des articles de presse faisant état des difficultés financières de l'asbl et à l'intervention du Président de la Commission,

## SEANCE PUBLIQUE DU 11 DECEMBRE 2014

elle a organisé une visite sur place, accompagnée de deux Conseillers. La qualité du travail réalisé depuis de très nombreuses années est indéniable. Les difficultés sont structurelles et liées à la charge des travailleurs sociaux. Cependant, on ne pourra les aider qu'une fois. L'aide proposée est de 3.000 €. On pourra également les assister dans la recherche de subventions s'ils le désirent.

Un Commissaire demande ce que représentent ces 3.000 € ? La Députée répond que, face à l'impossibilité de prendre en considération des frais de personnel ou de fonctionnement, on est allé chercher des charges liées à des projets.

Le vote rapporte 10 voix pour et 5 abstentions. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller. En ce qui concerne les documents 14-15/120, 122 et 023, ceux-ci n'ont soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 10 voix pour et 5 abstentions que votre Commission vous propose de les adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote globalisé des conclusions de la Commission ? Oui.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+, le groupe ECOLO

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les quatre résolutions.

**Document 14-15/086 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « L'Observatoire- Revue d'action sociale et médico-sociale en région wallonne », en abrégé « L'Observatoire » asbl – Exercice 2013/Prévisions 2014.**

**Document 14-15/119 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Section belge du Centre international de recherches et d'information sur l'économie publique, sociale et coopérative », en abrégé « CIRIEC, Section belge » asbl – Exercice 2013/Prévisions 2014.**

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 41 et 42 de l'ordre du jour (documents 14-15/086, 14-15/119) ont été regroupés à la demande de la quatrième Commission.

Ces deux documents ont été soumis à l'examen de la quatrième Commission. Le document 14-15/086 ayant soulevé une question, j'invite le rapporteur, Madame Vinciane PIRMOLIN à nous en faire connaître les conclusions.

**SEANCE PUBLIQUE DU 11 DECEMBRE 2014**

Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme PIRMOLIN, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Chers Collègues.

Votre quatrième Commission s'est donc réunie ce 9 décembre. Comme le Président vient de le dire, les points 14-15/086 et 14-15/119 ont été examinés conjointement.

Le point 14-15/086 était consacré au rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « L'Observatoire ».

En 2013, suite aux difficultés que l'ASBL connaît depuis plusieurs années, 2 membres du personnel ont été licenciés.

Un Commissaire a dès lors demandé quelles étaient les perspectives d'avenir et les pistes étudiées pour ne plus devoir toucher à l'emploi.

Il a été répondu que pour 2014, la coordinatrice de l'asbl bénéficiant dorénavant de points APE, les comptes ont pu être équilibrés.

Pour l'avenir, plusieurs pistes sont à l'étude : diffusion par internet, newsletters... plutôt que par impression papier ; réorientation des activités vers des aides à la jeunesse, avec des recherches de subsides pour ces projets. Toutefois, aucune décision n'a été prise actuellement.

Le point a été adopté par 10 voix pour et 5 abstentions. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère. En ce qui concerne le document 14-15/119, celui-ci n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. Votre Commission vous propose dès lors de l'adopter par 10 voix pour et 5 abstentions.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote globalisé des conclusions de la Commission ? Oui.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+, le groupe ECOLO

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions.

**Document 14-15/087 : Mise à disposition des communes d'Engis, de Pepinster et de Thimister-Clermont d'un fonctionnaire provincial chargé d'infliger les amendes administratives en matière de voirie communale.**

## SEANCE PUBLIQUE DU 11 DECEMBRE 2014

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 43 de l'ordre du jour actualisé (document 14-15/087). Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question.

C'est donc par 11 voix pour et 4 abstentions que la cinquième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe PTB+

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

### **Document 14-15/088 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Centre Provincial Liégeois de productions Animales », en abrégé « CPL-ANIMAL » asbl – Exercice 2013/Prévisions 2014.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 44 de l'ordre du jour actualisé (document 14-15/088). Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission et a soulevé plusieurs questions. J'invite donc le rapporteur, Madame Marie MONVILLE, à nous en faire connaître les conclusions.

Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme MONVILLE, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Chers Collègues.

Votre Commission s'est réunie ce 8 décembre et a examiné le document 14-15/088 concernant le rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Centre Provincial Liégeois de Productions animales », exercice 2013 – prévisions 2014.

Ce point a fait l'objet de plusieurs remarques et questions. La première concerne l'appréciation de l'Administration provinciale dont le discours est critique. Le rapport d'évaluation mentionne que « la situation financière désastreuse exige une refonte totale des missions de l'asbl ». Un Commissaire se demande si cette situation est ponctuelle ou historique. Il s'interroge

**SEANCE PUBLIQUE DU 11 DECEMBRE 2014**

sur l'ampleur du désastre, sa nature, son origine et les moyens d'y remédier dans l'avenir.

Il lui est répondu que d'une part, la ferme de Jevoumont n'a pas vocation à exploiter plus d'une centaine de vaches et doit s'orienter vers la mission de ferme d'application de l'Institut de La Reid et rejoindre structurellement le département « Enseignement ».

D'autre part, ce centre d'Argenteau spécialisé en génétique porcine avait toute son utilité par le passé, quand personne ne s'occupait de ce type de technique. Mais par la suite, les entreprises privées ont acquis le savoir-faire.

Il est précisé que le problème est à la fois ponctuel et structurel : ponctuel car les cours peuvent varier et structurel car si le projet était pertinent avant, il ne l'est plus aujourd'hui.

Enfin, ce n'est pas le rôle de la Province de tenir ces exploitations à perte. La situation financière est problématique : le bilan fait état de dettes envers les fournisseurs ; un déficit annuel est récurrent depuis 5-6 ans ; le capital social s'épuise. Il convient d'arrêter l'hémorragie.

Face à ces différents constats, des solutions doivent être trouvées. Une collaboration entre les secteurs agricole et de l'enseignement est envisagée afin de donner à la ferme de Jevoumont une vocation pédagogique. Elle permettrait aux étudiants d'apprendre leur métier. Elle s'ouvrirait aussi à un plus large public. Cette structure est en train de se mettre en place.

En ce qui concerne le site d'Argenteau, nous sommes aussi en attente d'informations de l'Agence Wallonne de l'Élevage quant aux nouvelles orientations porcines. Des collaborations avec l'Université sont également envisageables.

Un Commissaire s'interroge sur les perspectives de collaboration entre la ferme « pédagogique » et l'enseignement fondamental.

Il lui est répondu que des activités de sensibilisation à destination de l'enseignement fondamental pourront être planifiées. Il est aussi précisé que la ferme de Jevoumont deviendra un outil pédagogique et non une « ferme pédagogique » telle qu'on l'entend habituellement.

Un Commissaire demande si la situation financière critique se présente de façon inopinée. Il lui est répondu que non : il s'agit bien d'un déficit cumulé depuis 5-6 ans qui avoisine les 150 à 200.000 €.

Ces deux structures sont donc sujettes à une importante mutation. Ce dossier sera remis à l'ordre du jour de la cinquième Commission lorsque le processus de collaboration sera plus avancé.

Ces points ont été adoptés par 11 voix pour et 4 abstentions. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? M. HODY. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. HODY, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Chers

## SEANCE PUBLIQUE DU 11 DECEMBRE 2014

Collègues.

Nous constatons tous à travers les Commissions, maintenant on a un peu de recule après 2 ans, que pas mal d'asbl qui sont dans le giron provincial, dont la proportion d'interventions dans le capital est différencié, rencontrent un certain nombre de difficultés financières.

En tant que Commissaires, on a un peu le sentiment parfois que chaque ASBL se bat un peu seule et que la Province intervient quand les choses deviennent un peu compliquées ou très très difficiles après un appel à l'aide.

Je me demande si l'égide de l'Institution, du Collège ou de l'administration, il ne serait peut être pas intéressant de faire un état des lieux finalement. De tout ce giron provincial intéressant, important, qui remplit un certain nombre de missions, afin de se rendre compte si les problèmes rencontrés de manière esseulée par les différentes ASBL ne pourrait pas faire l'objet d'un réseautage au niveau des solutions.

Je me dis que c'est un thème que l'on pourrait peut être aborder de manière transversale, à travers les Commissions. Je me permets de soumettre ça à la sagacité du Collège. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? M. MEUREAU. Vous avez la parole Monsieur le Député provincial.

M. MEUREAU, Député provincial (de son banc).- Tout simplement de mon banc Monsieur le Président.

Les systèmes entre asbl existent, moi-même je me suis posé la question de savoir pourquoi par secteur d'asbl et pas directement le travail provincial ? Ce qui concerne en tout cas, ce qui relève de l'agriculture, on connaît la réponse : parce que ce ne sont pas des métiers qui ne sont pas directement ceux de la Province, qui ne peuvent pas, dans l'état des lieux être groupés directement par la Région Wallonne qui est bien contente de les sous-traiter mais le fait d'être une asbl génère la possibilité d'obtenir notamment des subsides du pouvoir public provincial et d'autre part des points APE. Dans les faits, c'est cela.

Maintenant, au niveau des métiers des différentes asbl, autant on peut le lister, autant on peut, une par une, et à travers les rapports d'activité voir leur état financier et pourquoi, autant, de manière générale, je pense qu'on peut lister chaque rapport d'activité, je n'ai aucun problème à ce qu'ils soient regroupés mais je pense que dans l'étude des métiers, c'est totalement différent. Maintenant, regrouper soit les bénéfiques, soit les déficits sans lier à l'activité même de l'asbl, ça me paraît un petit peu spécial. Voilà pourquoi ! Je ne suis fermé à rien mais j'explique pourquoi il vaut mieux analyser cela secteur par secteur.

M. LE PRESIDENT.- Quelqu'un d'autre souhaite-t-il intervenir ? M. HODY. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. HODY, Conseiller provincial (de son banc).- Je remercie le Député provincial pour sa réponse et je suis d'accord avec lui ! Ce que je suggérais c'était simplement que quand on a

## SEANCE PUBLIQUE DU 11 DECEMBRE 2014

listé, que l'on a identifié les différents problèmes, le Collège ou l'administration pourrait identifier si ce même problème n'existe pas dans différentes asbl, sans vraiment qu'elles ne le sachent.

L'idée n'est pas de regrouper les métiers et je comprends que le fait de créer un organisme différent permet d'accéder à des subsides et à des points APE et autres, mais l'idée s'était plutôt d'apporter un regard global, réseauter les différents problèmes et voir effectivement si on ne peut pas intervenir plus globalement ?

M. LE PRESIDENT.- Je pense que la réponse du Député a été claire. Il est ouvert à toutes propositions donc vous discuterez de ça en Commission plus tard. Y a-t-il quelqu'un d'autre qui souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+, le groupe ECOLO  
Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 14-15/089 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l'asbl « Ladies Liège Panthers ».**

**Document 14-15/090 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l'asbl « Royal Comité provincial Liégeois de Volley-ball ».**

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 45 et 46 de l'ordre du jour (documents 14-15/089, 14-15/090). Ces deux documents ont été regroupés à la demande de la cinquième Commission.

Ces deux documents ont été soumis à l'examen de la cinquième Commission et n'ont soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 11 voix pour et 4 abstentions que la cinquième Commission vous propose de les adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote globalisé des conclusions de la Commission ? Oui.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

## SEANCE PUBLIQUE DU 11 DECEMBRE 2014

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions.

### **Document 14-15/123 : Octroi de subventions en matière d'Agriculture – Demande de soutien de l'asbl « Pays de Herve-Futur ».**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 47 de l'ordre du jour actualisé (document 14-15/123). Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question.

C'est donc par 11 voix pour et 4 abstentions que la cinquième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+, le groupe ECOLO

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

### **VII. - Approbation du procès-verbal de la réunion précédente**

M. LE PRESIDENT.- Aucune réclamation n'ayant été déposée au sujet de la rédaction du procès-verbal de la réunion du 27 novembre 2014, je le déclare approuvé.

### **VIII.- Clôture de la réunion**

Je déclare close la séance publique de ce jour. Je vous rappelle que la prochaine réunion du Conseil provincial aura lieu déjà le jeudi 15 janvier à 15H00.

La réunion publique est levée à 16 H 50 '.

### **IX.- Séance à huis clos**

M. LE PRESIDENT.- Comme annoncé en début de séance je prononce le huis clos pour la suite de nos travaux de ce jour, en application de l'article L2212-15 du Code de la

**SEANCE PUBLIQUE DU 11 DECEMBRE 2014**

Démocratie Locale et de la Décentralisation et de l'article 50 de notre Règlement d'Ordre intérieur.

Je prierai Mesdames et Messieurs les responsables de l'enregistrement et de la sonorisation de bien vouloir prendre les mesures qui s'imposent pour ce huis clos; également Messieurs les fonctionnaires et représentants de la presse de bien vouloir quitter notre Salle, sans oublier que Messieurs les huissiers veilleront d'une part, à ce que les tribunes réservées au public soient libérées et d'autre part, à ce que les portes de cette salle soient fermées.

Enfin, je vous demanderai, avant d'aborder le point à huis clos, de veiller afin de respecter la procédure, à éviter autant que possible toute sortie et entrée intempestive dans la Salle.